



**CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 MARS 2024

N° 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Signature d'une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) relative à l'organisation des séjours du « Programme Séniors en Vacances 2024 ».

Le Conseil,

Vu les articles R 123-39 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Vu le code du tourisme et notamment les articles L 411-1 à L 411-21 et R 411-26

Vu la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances relative au « Programme Séniors en vacances 2024 »,

Vu le Mémoire présenté par la Directrice Générale relatif à la signature d'une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) relative à l'organisation des séjours du « Programme Séniors en Vacances 2024 ».

Délibère

Article 1 :

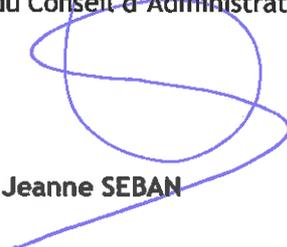
La Directrice Générale du CASVP est autorisée à signer la convention avec l'ANCV relative à l'organisation, en 2024, de séjours du « Programme Séniors en Vacances » de 8 jours en France destinés aux Parisiens âgés ou en situation de handicap, ainsi que tous documents y afférents.

Article 2 :

Dans le cadre de cette convention, le CASVP est autorisé à engager les dépenses relatives à l'organisation, en 2024, de séjours « Séniors en vacances » de 8 jours en France à l'intention des Parisiens âgés ou en situation de handicap, ainsi qu'à percevoir les recettes correspondantes.

Les dépenses seront imputées sur le compte 6251 et les recettes sur le compte 7066.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration


Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration


Léa FILOCHE